

72 rue Riquet – Bat A

31000 Toulouse

Tél: 05 61 62 50 68

E-mail: eaucea@eaucea.fr

www.eaucea.fr

Lot 1 : Débits biologiques fluviaux Charente

Relevé de décisions COMITE TECHNIQUE du 06/09/2023









Table des matières

Liste des présents	4
Liste des excusés	
Liste des absents	5
Objet de la réunion	6
Synthèse des échanges	6
Introduction (F.Meunier – EPTB Charente)	6
Eléments communs aux bassins du SAGE Charente	7
Remarques générales	7
Préparation des COMités TERritoriaux	8
Points spécifiques par sous bassin	9
Antenne	9
Couture	9
Conclusion	9

Liste des présents

NOM	PRENOM	STRUCTURE		
			Matin	Après-midi
AUBERT	Sarah	DDT16	oui	
BERTHIER	Caroline	OFB NOUVELLE-AQUITAINE	VISIO	VISIO
BLANCANT	Julien	SMABACAB	VISIO	
BORDES	Christophe	FDPPMA79	VISIO	
BOURRY	Jean Marie	FNE NA		oui
BRIE	Jacques	CHARENTE NATURE	VISIO	
BRIER	Nolwenn	CD17		oui
BROUSSEY	Manuella	AEAG	VISIO	VISIO
BURNET	Alain	CLE CHARENTE (PRESIDENT)		oui
CHIRAC	Gabriel	EAUCEA	oui	oui
COUPRY	Bruno	EAUCEA	oui	oui
CUZANGE	Thomas	AEAG	VISIO	VISIO
DEGORCE	Franck	DDT16/SEER	oui	
DEMARCQ	Jean-Louis	SOS RIVIERES ET ENVIRONNEMENT	o∪i	oui
DOUMERET	Fabien	SYMBAS		VISIO
DUBOIS	Pascal	DREAL NA	VISIO	VISIO
FONTENY	Sylvie	CD17		oui
HORTOLAN	Valentin	FDPPMA16	VISIO	VISIO
JOLY	Alban	EPAGE SYMBO	VISIO	
JUGNIOT	Amélie	EPTB CHARENTE	oui	oui
LACHAISE	Anaël	SYMBAS		oui
LE BARS	Lydie	CD 17	VISIO	
MEUNIER	Fabrice	EPTB CHARENTE	oui	oui
NOUASRIA	Morad	DDTM 17	oui	oui
OZOG	Romain	EPTB CHARENTE	oui	oui
PERRON	Alice	EPAGE SYMBA	oui	
POSTIC-PUIVIF	Audrey	EPTB CHARENTE	oui	oui
RICHARD	Bastien	AEAG (TOULOUSE)	VISIO	
ROUET	Marie	FDPPMA17	oui	oui
SIROT	Baptiste	EPTB CHARENTE	oui	
THORIN	Claire	NE17	VISIO	VISIO

06/09/2023

Liste des excusés

MOM	PRENOM	STRUCTURE
BEATRIX	Lionel	DDTM 17
BROUSSARD	Erick	OFB NOUVELLE-AQUITAINE
BUARD	Eric	CAPENA
COCHERIL	Hélène	EPTB CHARENTE
DAVID	Jean-Philippe	SMBS
FOURNIER	Jessica	DDT16
LAROCHE	Isabelle	REGION NOUVELLE AQUITAINE
PELOUARD	Emilie	DDTM 17
PICAUD	Patrick	NE17
POMMIER	Valentin	CHAMBRE D'AGRICULTURE 17/OUGC SAINTONGE
SAGNES	Pierre	OFB
SCHAEFFER	Sébastien	COGEST EAU
SEGARD	Louise-Adelie	DREAL OCCITANIE/DE/DBAG/UPS
TRISSE	Olivier	CHAMBRE AGRICULTURE 16
URANO	Gauthier	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME (AGENCE FLUVIALE)

Liste des absents

MOM	PRENOM	STRUCTURE
ABASQ	LENA	BRGM
ALBERT	FRANÇOIS	MIGADO
GAUTHIER	MARIE-CLAUDE	CHAMBRE D'AGRICULTURE 17
GERNEZ	OPHELIE	LPO
GRACIA	JEAN-FRANÇOIS	CD 16
GRACIEUX	CELINE	LPO
MONROUX	JULIE	CHAMBRE D'AGRICULTURE 16
MONTIGNY	FREDERIC	ARBNA
MOUILLOT	CYRIL	DDT 79
OUVRARD	REGIS	LPO
QUILLET	JEAN-MARIE	CDA SAINTES (NATURA 2000)
RHONE	CHARLOTTE	CRC
THINON- LARMINACH	MURIELLE	BRGM

Objet de la réunion

Le Comité technique du 06 septembre 2023 vise à échanger sur les sujets suivants :

- Discussion autour des résultats présentés par Eaucéa pour les bassins Antenne, Aume Couture, Seugne et Trèfle ; Validation technique
- Discussion autour des compléments éventuels à donner ;
- Discussion autour de la forme à choisir pour la présentation aux élus en COMmission TERritoriale (COMTER).

Synthèse des échanges

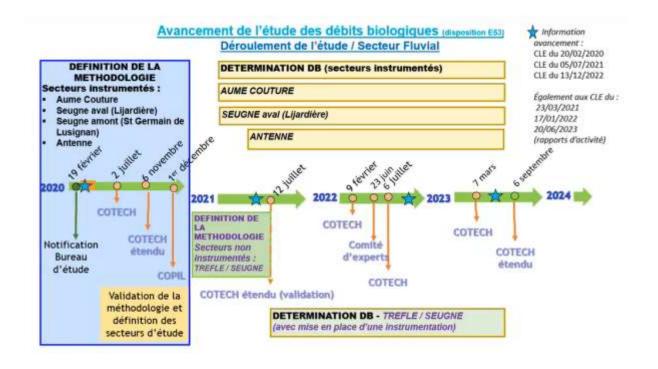
Introduction (F.Meunier – EPTB Charente)

L'objectif de cette étude est la définition de débits biologiques sur certains affluents de la Charente dans le cadre de la disposition E53 du SAGE Charente. Cette démarche est un préalable possible par exemple à des seuils de référence de gestion de la ressource en eau.

L'étude est issue d'un groupement de commande EPTB Charente/SMBS et d'un partenariat avec le SYMBO et le département de la Charente-Maritime datant de 2020.

Le présent Comité technique fait suite aux précédentes étapes concernant la proposition d'une méthodologie, de choix des stations expertisées et des prises de données durant les campagnes de terrain de 2020, 2021 et 2022.

L'étape suivante sera une présentation des valeurs en Commissions territoriales en octobre 2023 puis une validation en CLE fin 2023 – début 2024 selon la date de recomposition de la CLE Charente.



Eléments communs aux bassins du SAGE Charente

- Les résultats de l'étude concernant les débits biologiques ont été présentés par EAUCEA au moyen d'un diaporama par sous-bassin. Ces diaporamas contenaient chacun une contextualisation des stations, un rappel sur les indicateurs et sur les méthodes de mesures et de détermination utilisés. Enfin, les résultats appliqués à chaque bassin ont été présentés sous deux formes : tableau et carte. Une approche avec mesure sur la station hydrométrique de référence de chaque bassin a été présentée. Elle s'appuie sur une conversion des résultats ramenée à la station de mesure.
- Tous les résultats présentés ont été validés pour les bassins présentés en réunion : Antenne, Aume Couture, Seugne aval et Trèfle.

Remarques générales

Une discussion a porté sur les QMNA 5 de l'Irstea issus de la carte consensuelle. Ils sont reconnus par les experts comme étant une approximation des étiages naturels moyennement, mais une approximation robuste. Pour certaines stations, la naturalisation des débits a pu faire l'objet d'autres expertises qui ont été présentées dans la première phase de l'étude (phase dite de tranche ferme et rapport dit méthodologique). Ces débits « naturels » sont donc potentiellement différents de ceux observés à partir des stations de mesures hydrologiques qui sont influencés par les usages de l'eau (prélèvement ou restitution d'eau).

C'est pourquoi, l'appréciation des rapports de résultats passe au préalable par la lecture du rapport de méthodologie générale « METHODOLOGIE DES ETUDES DE DEBITS BIOLOGIQUES EN RIVIERE », ainsi que des rapports de méthodologie appliqués à chaque bassin, en particulier pour le secteur Trèfle.

Les bornes des périodes de basses-eaux de transition et de hautes-eaux, construites sur la base de l'hydrologie, ont une vocation scientifique pour rapprocher l'hydrologie du calendrier écologique; elles ne correspondent pas aux périodes figurant sur les arrêtés préfectoraux, cette mention sera ajoutée aux rapports.

Les termes de « saison » et de « saisonnalité » seront d'ailleurs abandonnés au profit de « période » et de « périodicité » afin de ne pas entrainer de confusion avec les saisons calendaires et administratives. Un encart sera proposé dans les différents documents afin d'éviter toute confusion. Ces bornes n'ont pas d'incidence sur le choix des valeurs de débit biologique, centrées sur les critères liés aux habitats et aux cycles biologiques.

Dans les rapports, il convient spécifier SPU Max et SPU de référence. La différence doit être donnée.

Afin d'être mise à disposition en amont des COMTERs, une version finale de chaque rapport sera réalisée en intégrant les remarques vues en séance. On peut noter les compléments et précisions suivantes issues des présentations sur diaporama:

- ✓ Insertion du tableau récapitulatif des critères utilisés dans le choix des bornes de débit biologique et les valeurs. La terminologie « DMB+ » et « DMB- » sera remplacée par « borne + » et « borne » du Débit biologique.
- ✓ Ajout en synthèse des cartes élaborées pour le COTECH, présentant les résultats sur chaque sous-bassin, qui font consensus et les stations hydrologiques de référence
- ✓ Un chapitre sur la piézométrie sera amendé pour certains secteurs (Aume/Couture, Antenne,...), les piézomètres seront localisés sur les cartes.
- ✓ Un chapitre sur l'instrumentation du Trèfle sera ajouté au rapport, conformément au CCTP.

La version finale de la méthodologie partagée entre tous les bassins, constitue un document à part « METHODOLOGIE DES ETUDES DE DEBITS BIOLOGIQUES EN RIVIERE ». Il sera ajouté à ce document un chapitre précisant la hiérarchisation des critères ainsi que les différentes étapes du cheminement aboutissant à fixer une valeur par sous bassin. Le cas échéant, le lien avec les assecs du chevelu hydrographique, peut orienter le choix des valeurs en étiage. Sur l'Antenne, une modélisation piézométrie/assec a ainsi été réalisée par Eaucéa pour l'EPTB Charente et une autre par la Fédération de Pêche de Charente-Maritime (à récupérer).

L'affichage des résultats de débits biologiques en vis-à-vis des valeurs seuils réglementaires a été évoqué. Il ne fait pas partie des rapports de résultats, notamment pour rester centrer sur l'objectif initial de l'étude de présenter de manière indépendante et scientifique les besoins des espèces et des milieux aquatiques. Ce rapprochement entre débits biologiques et valeurs administratives peut être réalisé de manière indépendante des rapports. Elle s'inscrit plutôt dans de futures démarches liées à la révision de seuils de gestion, comme sur la Boutonne par exemple.

Préparation des COMmissions TERritoriales

Les diaporamas pour les Commissions territoriales seront conçus de manière à être le plus didactique possible pour les élus étant donné l'aspect très technique de la démarche. La présence du président de la CLE du SAGE Charente en réunion a permis d'identifier collectivement les points charnières du raisonnement à présenter. Le diaporama du COTECH peut constituer la base de cette présentation mais il devra :

- ✓ Expliquer la démarche d'ensemble et le processus de travail
- ✓ Illustrer par des photographies ou schéma les concepts
- ✓ Illustrer la richesse du travail (présentation d'une matrice) pour introduire les tableaux de critères de choix des bornes de débit biologique



Figure 1 : Proposition de mise en contexte de station, exemple avec Prignac

Remarque : Sur la carte générale du bassin charentais, seules les données concernant le sous-bassin considéré seront affichées afin de clarifier la conclusion.

06/09/2023

Points spécifiques par sous bassin

Antenne

La présence de la période de transition automnale sera ajoutée sur le calendrier hydrologique de l'Antenne.

Le QMNA 5 évalué par l'Irstea dans le secteur de Prignac est bien de 62 L/s, il est considéré comme pertinent et utilisé dans le rapport de détermination des valeurs de débits biologiques.

Touches de Périgny

Une période de transition avec une borne supérieur à 80 L/s (connectivité longitudinale pour les gros individus) sera ajoutée pour la période de transition.

Couture

La station du Gouffre des Loges sera rebaptisée station de La Prée pour éviter des confusions toponymiques.

Conclusion

Les prochaines étapes sont :

- La reprise des diaporamas du présent comité pour une mise en ligne fin septembre ;
- L'amendement du document méthodologique et des rapports pour stabilisation et version finale pour mise en ligne fin septembre en vue des COMTERs ;
- -La rédaction d'un court document spécifique avec mise en regard des seuils de gestion et des résultats ;
- -La présentation et validation en Commission territoriale des résultats pour chaque sous-bassin : Seugne et Trèfle le vendredi 13 octobre 2023 matin, Aume et Couture le mardi 17 octobre 2023 matin et Antenne le mercredi 18 octobre 2023 après-midi ;
- -La validation des résultats en Commission Locale de l'Eau d'ici fin 2023 début 2024 suite à la recomposition de la CLE.

06/09/2023